

Licences

Descriptif des fonctions

Ce module gère la fonction principale de création d'une licence et les sous fonctions qui lui sont associées.

Création licence standard

IMPORTANT: La création de la licence sur Gest'Hand ne doit être faite que lorsque le licencié vous a remis le dossier complet (bordereau, certificat médical et pièce d'identité).

Les licences "**Standard**" incluent tous les types de licences (à l'exclusion des "**Licences Événementielles**")

- *Licences Compétitives*: Joueur, Dirigeant, Jeune Dirigeant, Blanche Dirigeant, Blanche Joueur et Corpo.
- *Licences Non Compétitives* Loisir, Avenir (anciennement Découverte) et Handensemble.

Rappel : respecter la procédure mise en place par la Ligue (bordereau d'envoi de licences, mention arbitre sur les enveloppes).

Création licence événementielle

Opération réalisée par les clubs et les structures.

La licence événementielle est une licence valable sur *un évènement unique*. Un individu ne peut obtenir qu'une licence événementielle par saison et uniquement s'il ne possède pas déjà de licence. S'il participe à plusieurs évènements, *il sera inscrit à l'évènement* sans délivrance d'une nouvelle licence

Toutes les structures ont accès à ce menu.

Pour créer une licence événementielle, il faut :

- * avoir préalablement déclaré l'évènement à la structure Ligue ou Comité.
- * que la structure Ligue ou Comité ait procédé à son enregistrement

Gestion des renouvellements

Une licence est valide pour une saison donnée et peut-être renouvelée pour une nouvelle saison. Cette fonction permet de renouveler une licence existante.

Suppression d'une licence

Cette fonction permet la suppression virtuelle d'une licence, en effet, on conserve une trace de cette suppression afin de pouvoir tracer ces licences. Seule la licence est supprimée, l'individu créé reste en base de données.

Recherche de licenciés

Cette fonction est accessible à toutes les structures.

Gestion des conversions

Fonction dédiée aux ligues uniquement.

Cette fonction permet de convertir une licence. Les conversions sont paramétrées dans le module "paramétrage" ; Cette action correspond à la création d'une nouvelle licence et à la disqualification de l'ancienne.

NOTA : Toutes les licences ne sont pas convertibles.

Gestion des mutations

La mutation est l'acte administratif de changement de club. Tout licencié désirant changer de club doit établir un dossier de mutation. Tous les documents nécessaires à la mutation sont disponibles sur le site de la Fédération : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>

La création du dossier de mutation est issue de la fonction de détection de doublon en fonction des règles définies.

Rappel du délai de qualification d'une licence : cf Règlement fédéral (2013-2014)

43.2.1 – Point de départ

Le délai de qualification du licencié court à compter du jour d'envoi du dossier complet (cachet de la poste faisant foi) ou d'enregistrement d'arrivée, en cas de dépôt au siège de l'instance concernée. 9

43.2.2 – Délai sans procédure de mutation

Sous réserve d'avoir respecté scrupuleusement les dispositions relatives à la création ou au renouvellement de licence, si aucune irrégularité n'apparaît, le licencié est qualifié, selon sa situation antérieure, dans les délais mentionnés ci-après :

- création de licence : 24 heures ;*
- renouvellement de licence au sein d'un même club : 24 heures ;*
- changement de catégorie de licence au sein d'un même club : 24 heures.*

Le délai de qualification tient compte dans son calcul de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou d'enregistrement à la ligue. Ainsi la date de qualification s'obtient en ajoutant un jour à la date d'envoi ou de dépôt.

(Exemple : Date d'envoi ou de dépôt : 15 septembre - Date de qualification : 15 + 1 = 16 septembre).

Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition, elle ne saurait donc faire l'objet d'une interprétation sur les délais prévus par les textes réglementaires (Exemple : si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saurait participer à une compétition le samedi)

43.2.3 – Délai avec une procédure de mutation

Le délai de qualification pour le nouveau club est de cinq jours.

Le délai de qualification tient compte dans son calcul de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou d'enregistrement à la ligue.

Ainsi, la date de qualification s'obtient en ajoutant quatre jours à la date d'envoi ou de dépôt.

(Exemple : Date d'envoi ou de dépôt : 15 avril - date de qualification : 15 + 4 = 19 avril).

Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition, elle ne saurait donc faire l'objet d'une interprétation sur les délais prévus par les textes réglementaires (Exemple : si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saurait participer à une compétition le samedi)

Si ces délais ne sont pas respectés, vous perdrez le match par pénalité : 20-0 et 0 point + amende financière.

Pour les licences blanches : il faut attendre que la licence principale soit créée. Rappel : Qu'est ce qu'une licence blanche et à quoi sert-elle ? (arbitrage, technique ou joueur)

Article 34 – LICENCE BLANCHE

34.1 – Principe

La licence blanche est délivrée à une personne possédant déjà une licence « joueur » ou « dirigeant » (hors dirigeant indépendant), dans un autre club (appelé ici « club d'origine »). Pour obtenir une licence blanche, il faut être âgé de plus de 16 ans.

La licence blanche est délivrée après accord du président du club (ou section) d'origine. Elle n'est valable que pour une saison et au plus tard jusqu'au 15 septembre de la saison suivante. Elle est renouvelable.

34.2 – Fonctions

34.2.1 – Sans incidence sur les fonctions exercées dans son club d'origine, le titulaire d'une licence blanche peut, au bénéfice du club dans lequel il possède cette licence :

- exercer toute fonction d'encadrement (entraîner, manager...) au sein du club, 10
- exercer toute fonction au sein des instances dirigeantes du club si le titulaire de la licence est majeur,
- arbitrer toute rencontre s'il répond aux exigences relatives à la fonction,
- remplir toute fonction officielle dans le cadre des épreuves organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités.